NOTES DE DÉMOLITION - REZ-DE-CHAUSSÉE & JUBÉ

1. DÉMOLIR LES CONFESSIONNAUX EN BOIS ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE
2. ESCALIER ET BALUSTRADES EN BOIS À DÉMOLIR
3. CLOISON, PORTES ET CADRES À ENLEVER.
4. CONSTRUCTION TEMPORAIRE À DÉMOLIR, INCLUANT MURS, PLAFONDS, PORTES, CADRES, TOITURE, TOILETTES , DALLE ET FONDATIONS. RAGRÉER LES MURS DU BÂTIMENT QUI DEMEURERONT APPARENTS SUITE AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION.
5. ENLEVER LE PLANCHER FLOTTANT .
6. ENLEVER TOUS LES LAMBRIS DE BOIS VERNIS SUR LES MURS AU POURTOUR DE LA PIÈCE.
7. PLAFOND: ENLEVER TOUS LES ÉQUIPEMENTS (VOIR ING.) AINSI QUE LES PAREMENTS DE CARTON-PIERRE FINI STUC, ISOLANT, PARE-VAPEUR ET FOURRURES, NE LAISSER QUE LES CHEVRONS DE TOITURE.
8. MURS EXTÉRIEURS: AU POURTOUR DE LA PIÈCE, ENLEVER TOUS LES FINIS INTÉRIEURS JUSQU'AUX PLANCHES DE BOIS EMBOUVETÉES (À CONSERVER).
9. SEUIL EXISTANT À DÉCAPER ET RESTAURER
10. PORTES ET CADRES EXISTANTS À SABLER
11. ENLEVER LE PLACAGE DE BOIS ET LA MOULURE INTÉRIEURE (JUSQU'À LA PIERRE EXISTANTE, VOIR DÉTAIL 3/A2.
12. DESSOUS DE LA POUTRE, PLAFOND SOUS JUBÉ ET DEVANT DU PLANCHER DU JUBER: ENLEVER LE FINI DE STUC ET LES PANNEAUX/MOULURES DE BOIS ET CARTON-FIBRE.
13. ESTRADE DE L'AUTEL: ENLEVER LE TAPIS ET TOUS LES SUBSTRATS ET RAGRÉER POUR NE LAISSER QUE LE BOIS FRANC.
14. ENLEVER LES NEZ DE MARCHES
15. DÉMOLIR LA RAMPE DE BOIS EXISTANTE
16. ENLEVER LE POURTOUR DES FENÊTRES JUSQU'À LA PIERRE. (VOIR DÉTAIL 2/A2)
17. PLANCHER DE BOIS EN GRADIN À DÉMOLIR
18. SOCLE DE VENTILATION EN BOIS À DÉMOLIR
19. RÉFÉRER AUX ING. POUR L'ENLÈVEMENT DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS AINSI QUE LES CONDUITS, CONTRÔLES ET RACCORDEMENTS.
20. BALUSTRADE À DÉMOLIR
21. MOBILIER À ENLEVER ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE LORSQUE POSSIBLE.
22. FENÊTRES ET CADRES EXISTANTS À ENLEVER (10 AU TOTAL)
23. TRAPPE D'ACCÈS AU PLANCHER À FIXER EN PERMANENCE (ENLEVER QUINCAILLERIE)
24. PORTE, SEUIL ET CADRE À ENLEVER
25. TRAPPE D'ACCÈS AU PLAFOND À DÉMOLIR
26. OUVERTURE À AGRANDIR DANS LE PLANCHER EXISTANT DU JUBÉ ET POUTRE EXISTANTE À COUPER POUR NOUVEL ESCALIER - VOIR ING.
27. OUVERTURE À AGRANDIR DANS PLANCHER EXISTANT AU REZ-DE-CHAUSSÉE POUR NOUVEL ESCALIER VERS LE SOUS-SOL- VOIR ING.

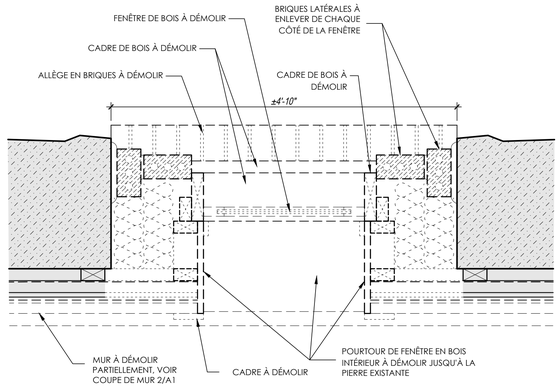

2 A2 JAMBAGE DE FENÊTRE TYPIQUE
EXISTANT & DÉMOLITION
Éch.: 1" = 1'-0"

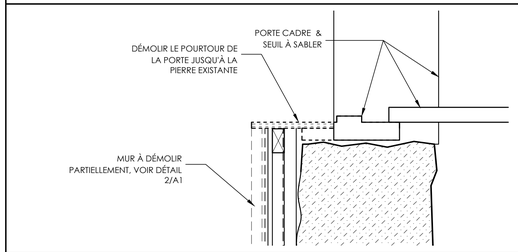

3 A2 JAMBAGE DE LA PORTE D'ENTRÉE
EXISTANT & DÉMOLITION
Éch.: 1" = 1'-0"

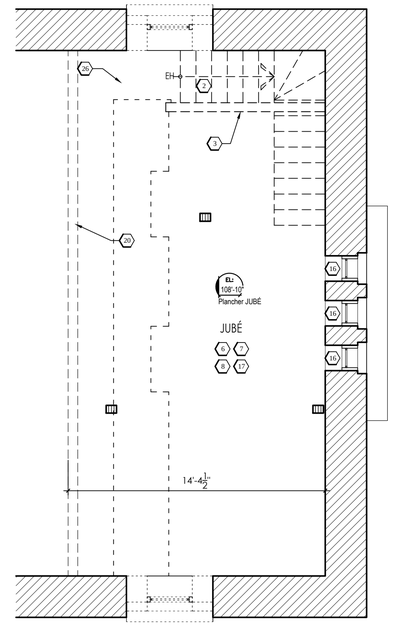

4 A2 PLAN DU JUBÉ
EXISTANT & DÉMOLITION
Éch.: 1/4" = 1'-0"

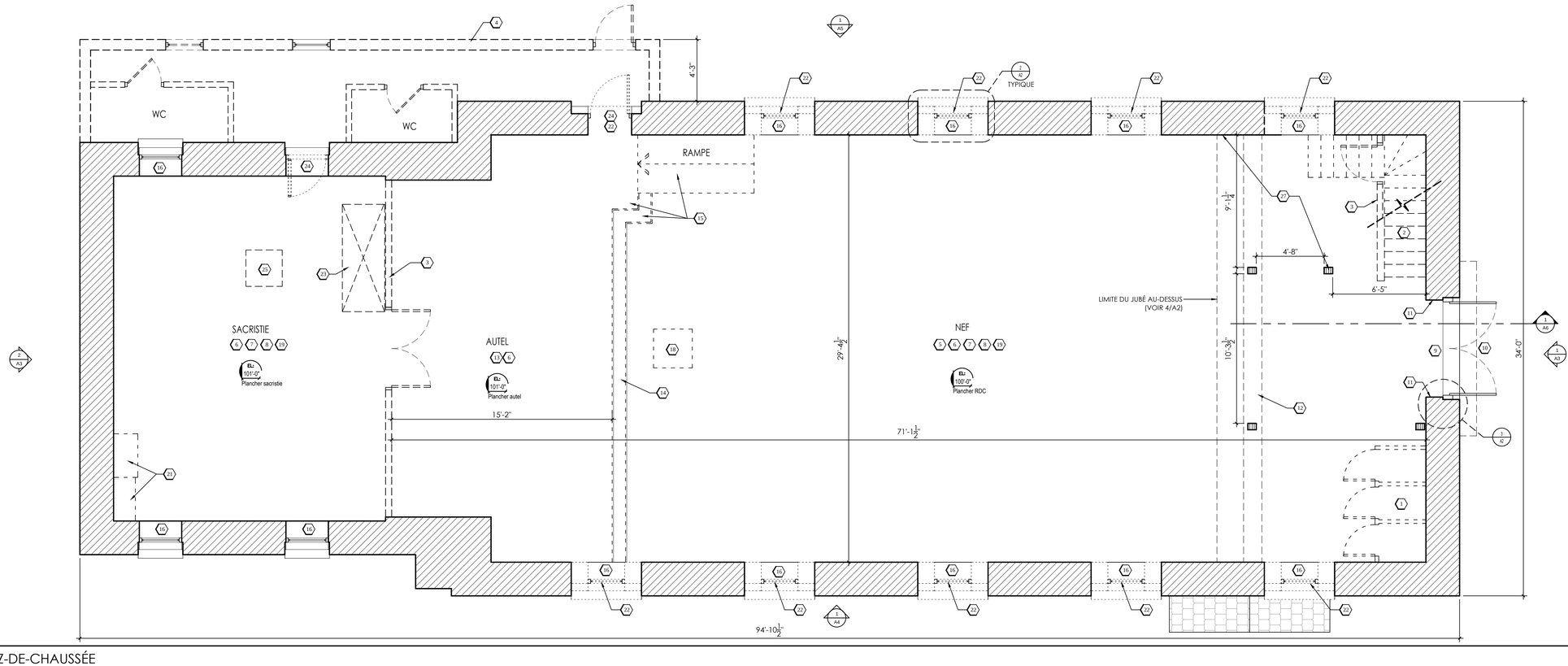

1 A2 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
EXISTANT & DÉMOLITION
Éch.: 1/4" = 1'-0"

ARCHITECTE:
EMERY architecte Inc.
Tél.: (450) 434-2660
Fax.: (450) 979-9470
38 Desjardins Est
Sainte-Thérèse, Qué.
J7E 1C1

CONSULTANT:

NOTES GÉNÉRALES:

-L'ENTREPRENEUR DEVRA, AVANT DE COMMENCER SON TRAVAIL, POSSÉDER DES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION, PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS OU OMISSIONS. AUCUN SUPPLÉMENT OU CRÉDIT NE SERA ACCEPTÉ PAR L'ARCHITECTE, À MOINS QU'IL AIT ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE OU LES SIGNATAIRES DU CONTRAT.

-AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.

-AUCUNE FOUILLE DESTRUCTIVE N'AYANT ÉTÉ EFFECTUÉE POUR IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS MATÉRIAUX DES CLOISONS, RETOMBÉES DE PLAFOND ET OU AUTRES ÉLÉMENTS EXISTANTS, LES DIFFÉRENTES HAUTEURS , LES DESCRIPTIONS ÉNUMERÉES CI-DESSOUS SONT DONC APPROXIMATIVES ET NON EXHAUSTIVES. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE VÉRIFIER ET D'IDENTIFIER SUR LE SITE LES COMPOSITIONS EXACTES DES CLOISONS À DÉMOLIR, MODIFIER ET OU CONSERVER.

-TOUTES LES DIMENSIONS EXISTANTES INDIQUÉES SUR LES PLANS SONT BASÉES SUR LES PLANS PRÉPARÉS SUITE AU RELEVÉ DES CONDITIONS EXISTANTES. TOUTEFOIS CES DIMENSIONS NE PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRÉCISES ET OU FINALES NI REPRÉSENTANT EXACTEMENT UN PROFIL FIDÈLE AU BÂTMENT EXISTANT. PAR CONSÉQUENT, AVANT TOUTE FABRICATION L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE LA CONCORDANCE DES NOUVELLES DIMENSIONS PAR RAPPORT AUX DIMENSIONS EXISTANTES RÉELLES.

-TOUT MATÉRIEL EXISTANT RÉCUPÉRÉ POUR LA NOUVELLE CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE INSPECTÉ ET APPROUVÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE AVANT DE PROCÉDER À SON INSTALLATION. LES MATÉRIAUX DEVRONT ÊTRE INTACTS, LIBRES DE TOUT DÉBRIS, MOISISSURES OU TOUT AUTRE ÉLÉMENT POUVANT EN RÉDUIRE L'EFFICACITÉ.

18.01.16	ÉMIS POUR SOUMISSION	FE
30.04.15	RÉVISION FENESTRATION	FE
01.04.15	ÉMIS POUR SOUMISSION	FE
05.01.15	RÉVISION GÉNÉRALE	FE
DATE	EMIS POUR:	PAR

SCEAU:
Ordre des architectes du Québec — FRANÇOIS EMERY ARCHITECTE

CLIENT:
Val des Lacs

PROJET:
Rénovation & agrandissement du Centre Communautaire

NOM DU DESSIN:
Plan du rez-de-chaussée existant & démolition

PHASE: COORDINATION

DATE: 5 JANVIER 2015

ECHELLE: 1/4" = 1'-0"

No. PROJET: EA 0812-12

DESSINÉ PAR: Cyn

FEUILLE No: A2

CONÇU PAR: F.E.

VÉRIFIÉ PAR: F.E.